ARRONDISSEMENT VESOUL

COMMUNE:

CHAMBORNAY LES PIN

Communes de moins de 1 000 habitants

Effectif légal du conseil municipal

11

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ; 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	.m.~	Boisson gaelle	11/04/80	21/03/24	
Premier adjoint	.m.	DEL GROSSO Pascal	95106.163	21.1.03.124.	
Deuxième adjoint	.m-	BRAILLARD Aurore	23.107/80	21/03/24	
Conseille	<u>.m</u>	GUERINEAU DONA	06/03/36	23.1.05 !2020	
Conseller	M.	CARDINAUX DIOITE	ASI.O.Z./.7.5	29/05/2020	
Conseiler	<u>w</u>	BRAILLARD GROSSO	06/67/3o	23.1.05/2020	
Conseller	M.	ANDRE FOLICE	28/03/68	29/05/2020	
Conselle	MZ	GAUDILLAT Coalse	97/97/9/	23/05/2020	
Conseille	mc	PETRE MENT MAXINE	25.1.03/.88	23/05/2020	
Conseiller	.m~	FIEFVET Florence	13/02/80	2310512020	
Conseille	. <u>m</u>	CREVOSIER Dem-Yus	20/03/71	17/03/29	
			•••••		
			•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••		
	••••				

				,	•••••
	AMBO:				

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

ACHAMBORNAY LES PIN . le 21 MARS 2024

Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.